



Commune
de
NONANT-LE-PIN
(61240)

PROCÈS - VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2009.

L'an deux mil neuf, le trois Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de NONANT-LE-PIN, légalement convoqué le 25 Juin 2009 s'est réuni à 20 H 30 dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Jacques QUEUDEVILLE, Maire.

Présents: Jacques QUEUDEVILLE, Gérard ARAMBURU, Denis LE CONTE, xxxxxxxxx, Amélie MAILLARD, Bertrand BERGUE, Pierre MARTIN, Pascal GESLIN, Dominique ONFROY, Emmanuel PORTIER.

Absents: Valérie MARTIN, xxxxxxx (a donné procuration à Denis LE CONTE), Emilie SALLES (a donné procuration à Monsieur ARAMBURU), Philippe GOUPIL, Françoise BONHOMME (a donné procuration à Bertrand BERGUE).

La séance a été publique.

Monsieur Dominique ONFROY a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 Mai 2009 a été adopté à l'unanimité.

DESSERTE ELECTRIQUE TERRAIN DES RIBAUDRIES.

Dans le cadre de la desserte en électricité de 2 parcelles au lieu-dit « Les Ribaudries », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de prendre en charge l'extension du réseau du poste public jusqu'en limite des deux parcelles et de demander une participation auprès des constructeurs. Le montant total de la participation est estimé à 2 250 € et sera réparti de la façon suivante : 1/3 pour la construction proche du poste public et 2/3 pour la plus éloignée. Les modifications budgétaires pour permettre la réalisation de cette opération feront l'objet d'une délibération comme suit :

Fonctionnement dépenses :

Article 6122 « Crédit bail immobilier » : - 550 €00

Article 023 « Virement à la section d'investissement » : + 550 € 00

Investissement dépenses :

Article 2319-27 « Extension réseau électrique les Ribaudries » : + 2 800 € 00

Investissement recettes :

Article 1336 : « Participation extension réseau électrique les Ribaudries » : + 2 250 € 00

Article 021 : « Virement de la section de fonctionnement » : + 550 € 00

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN LIEUDIT « PRÉS DE LA MARTINIÈRE ».

Suite à la demande d'achat de terrain de Monsieur PELLETIER et Madame MAHON, le Conseil décide que cette question soit étudiée par la Commission voirie, réseau et environnement.

ADMISSION EN NON VALEUR.

A la demande du comptable, le Conseil Municipal prend une délibération pour l'admission en non valeur de loyers et de charges pour la période allant de Mars 2008 à Mars 2009. Monsieur le Maire rappelle que cette décision comptable n'efface en rien la dette en cause.

TARIFS DES PHOTOCOPIES COULEURS :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour les photocopies couleurs comme suit :

A4 : 0.50 €
A4 RV : 1 € 00
A3 : 1 € 00
A3 RV : 2 € 00

QUESTION DIVERSES

*La Présidente et le Conseil d'Administration du Lycée Yves VEREL de NONANT-LE-PIN ont adressé une invitation pour la cérémonie qui aura lieu le 16 Juillet au Lycée Notre Dame de BRIOUZE au cours de laquelle Monsieur LAMBERT Alain, ancien ministre, sénateur de l'Orne et Président du Conseil Général remettra les insignes de chevalier dans l'ordre du mérite agricole à Juliette RAKOTOARIMINO

*Suite à la demande de subvention adressée par mail par l'Association Sportive le Merlerault/Nonant le Pin, le Conseil attend d'être en possession du bilan moral et financier de cette association.

*Monsieur le Maire a reçu un courrier du Vicaire Épiscopal l'informant du départ du Père Jean-Claude POISSON à partir du 1^{er} Septembre prochain. Il sera remplacé par l'Abbé Gabriel VILLEMAIN.

*Monsieur ARAMBURU fait savoir au Conseil que le projet de « classe numérique rurale » déposé par la CdC du Pays du MERLERAULT a été validé par les autorités Académiques de l'Orne.

*Monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'arrêté préfectoral autorisant l'INRA, domaine expérimental du Pin à exploiter un élevage de 530 vaches mixtes sur 2 sites principaux « l'Ermite » sur LA COCHERE » et « Borculo » sur EXMES et annexes au « Vieux Pin » sur LE PIN AU HARAS.

* Le 25 Juin 2009, dans le cadre de la journée européenne de sécurité aux passages à niveau » une action a été organisée au niveau du PN 105 de NONANT-LE-PIN afin de sensibiliser et de rappeler aux usagers de la route la bonne conduite à adopter à la hauteur d'un passage à niveaux. Pendant cette matinée, des dépliants ont été distribués aux automobilistes concernant les règles de sécurité et la signalisation aux passages à niveaux.

*Le projet de suppression des passages à niveaux à été relancé, une réunion sera programmée fin septembre pour une présentation au Conseil Municipal d'un avant projet en présence de RFF, la SNCF, et le Conseil Général.

* Une épicerie va très certainement être ouverte la deuxième quinzaine de juillet.

* Concours des maisons fleuries : la commission communale passera avant le 14 Juillet 2009.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 40

Le Maire,

Jacques QUEUDEVILLE